

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

## Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le vingt-sept novembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 51 Présents : 34 Votants : 35	Date de convocation : 20 novembre 2025  <b>Référence : 16_CS_25_11_25</b>
---	---

**Délégués TITULAIRES présents :** M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. MACIAN Aurélio, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAAL Philippe, M. SEVILLA Paul

**Délégués TITULAIRES excusés :** M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, M. DUARTE Bruno, M. RAMOS Jean-Louis

**Délégués TITULAIRES absents :** M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne, M. ONDET Jean-Michel, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe

**Délégués SUPPLEANTS présents :** Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. GUINARD Franck

**Procurations :** M. BOURGEADE Christophe à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam

**N°16\_CS\_27\_11\_25****Objet : Crédit d'une durée d'amortissement spécifique pour les panneaux photovoltaïque**

Monsieur le Président rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens.

Les dernières délibérations du Conseil Syndical sur les durées d'amortissement des immobilisations remontent au 31 mars 1993 pour les réseaux d'assainissement et au 09 décembre 2004 pour la station d'épuration (Génie civil).

En 2009, lors de la prise de compétence sur les réseaux communaux, le SIAREC a repris, sans les modifier, les durées d'amortissement des immobilisations appliquées par les Communes. Une délibération au 12 mars 2012, a permis d'harmoniser ces durées d'amortissement sur les réseaux d'assainissement (syndical et communaux) sur une durée de 60 ans.

Le SIAREC ayant posé des panneaux Photovoltaïque en autoconsommation sur certaines stations d'épuration afin de limiter les coûts d'exploitation, il est proposé d'amortir cet investissement sur 10 ans.

**Le Conseil Syndical à l'unanimité décide**

**D'amortir les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur 10 ans.**

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 28 novembre 2025,

Le Président,  
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,  
BELDA José

